



POLYNÉSIE FRANÇAISE

Ministère en charge de l'économie

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGRÉMENT FISCAL

Bases réglementaires : Loi du pays n° 2025-8 du 28 mai 2025 relative au régime fiscal particulier de certaines boissons alcooliques consommées dans les débits de boissons permanents exploités dans les établissements d'hébergement de tourisme classés au sens de la réglementation en vigueur et dans les débits de boissons auxquels est attachée une petite ou une grande licence restaurant et arrêté n° 942 CM du 30 juin 2025 définissant les modalités d'application

➔ PLUS PRATIQUE ET PLUS RAPIDE : FAITES VOTRE DEMANDE D'AGRÉMENT FISCAL EN LIGNE DIRECTEMENT DEPUIS MES-DÉMARCHES sur www.mes-demarches.gov.pf ➔

*Dossier à déposer à la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE)
Cellule des activités et professions réglementées
Bâtiment des Affaires Economiques (1er étage) – Fare Ute – Papeete - BP 82 – 98713 Papeete
Tel : 40 50 97 97 – Courriel : secretariat.dgae@administration.gov.pf*

I- IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur¹ (personne physique) ou dénomination sociale de la société :

Pour une personne morale : Nom et prénom du représentant légal¹ :

Enseigne commerciale :

Numéro de téléphone :

Situation géographique du fonds de commerce :

Boite postale (BP, code postal, commune, île):

Email :

Référence de la licence de débit de boissons :

Débit de boissons permanents exploité dans un établissement d'hébergement de tourisme classé

Débit de boissons auquel est attachée une petite ou une grande licence restaurant

¹ Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom(s) en capitales.

II- TYPE D'AGRÉMENT

Liste des boissons éligibles au dispositif fiscal :

- 1° Champagne (22.04.10.10) ;
- 2° Vins de raisins frais (22.04.21.90 et 22.04.22.19) ;
- 3° Boissons alcoolisées relevant du 22.06.00.00 de la nomenclature du tarif des douanes ;
- 4° Boissons alcoolisées visées au n° 22.08 de la nomenclature du tarif des douanes, à l'exclusion des liqueurs visées au n° 22.08.70 et des boissons spiritueuses anisées (extrait du 22.08.90).

- La présente demande d'agrément porte sur l'ensemble des boissons éligibles.
- La présente demande d'agrément porte uniquement sur la vente de champagne, de vins de raisins frais et des boissons alcoolisées relevant du n° 22.06.00.00

III- PIÈCES A JOINDRE

- Copie de la licence de débit de boissons
- Pour les établissements d'hébergement de tourisme classé, la décision de classement délivrée par l'autorité administrative compétente

IV- ENGAGEMENTS

Je certifie :

- être informé des obligations incombant à l'établissement en application des dispositions de la loi du pays n° 2025-8 du 28 mai 2025 relative au régime fiscal particulier de certaines boissons alcooliques consommées dans les débits de boissons permanents exploités dans les établissements d'hébergement de tourisme classés au sens de la réglementation en vigueur et dans les débits de boissons auxquels est attachée une petite ou une grande licence restaurant
- l'exactitude des informations figurant dans la présente demande.

Fait à _____, le _____

Signature du (ou des) demandeur ou de son représentant légal :

Les données à caractère personnel collectées par la Direction générale des Affaires économiques (DGAE), directement auprès de vous font l'objet d'un traitement ayant pour finalité l'instruction et la gestion de l'agrément au bénéfice du régime fiscal particulier de certaines boissons alcooliques consommées sur place.

Ce traitement est fondé sur la mission d'intérêt public de la DGAE, en matière économique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 1^{er} de l'arrêté n° 942 CM du 30 juin 2025.

Les données indiquées dans le présent formulaire sont, à ce titre, obligatoires. À défaut la DGAE ne pourra satisfaire à votre demande.

Elles sont à destination de la cellule des activités et professions réglementées de la DGAE conformément à l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé « Direction générale des Affaires économiques ». Elles sont conservées pendant 2 ans.

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, que vous pouvez exercer, en justifiant de votre identité, aux adresses suivantes :

Direction générale des Affaires économiques BP 82 – 98 713 Papeete TAHITI

Tél. : (+689) 40 50 97 97

Fax : (+689) 40 50 97 79

Courriel : secretariat.dgae@administration.gov.pf

Pour des questions sur vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données aux adresses suivantes : Direction du Système de l'Informatique de la Polynésie française

BP 4574 - 98 713 Papeete

Courriel : dpo@administration.gov.pf

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr, si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés

